



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°172 du 25 février 2011

Spécial **Comptes Rendus**

SOMMAIRE

- Compte rendu du CS INEE du 7 janvier 2011
- Compte rendu de la CCHS du 23 novembre 2010
- Compte rendu de la CNR du CNRS du 25 novembre 2010
- Rapport du CSN du SNTRS-CGT du 13 janvier 2011

- Etaient présents :

Membres du conseil: Valérie ANDRIEU-PONEL, Jean-Christophe AUFFRAY, Gilles BOETSCH, Wolfgang CRAMER, Bruno DAVID, Christophe DOUADY, Sylvie DUFOUR(*), Patrick DURAND, Thierry DUTOIT, Jean-Pierre FERAL, Josette GARNIER, Patricia GIBERT-BRUNET, Lamine GUEYE, Joël GUIOT, Didier JOUFFRE, Catherine KUZUCUOGLU-BIGONNEAU, Nadine LE BRIS, Alain MARHIC, Virginie MARIS, Jacques ROY, José-Miguel SANCHEZ-PEREZ, Patricia SOURROUILLE, Jean-Denis VIGNE.

- Absent: Pascal MARTY qui a changé de catégorie et devra être remplacé (collège B1, élection à prévoir)

Institut: Françoise GAILL (directrice), René BALLY (directeur adjoint scientifique), Brigitte CROUAU-ROY (chargée de mission), Pierre MATARASSO (directeur adjoint scientifique), Martine HOSSAERT-MCKEY (directrice adjointe scientifique), Stéphanie THIEBAULT (directrice adjointe scientifique), Hélène LE ROUX (directrice adjointe administrative), Dominique JOLY (Chargée de mission), Coralie BOTTON (coopération européenne et internationale), Christelle POULAIN (budget), Thomas JEAN-JOSEPH (unités, moyens financiers et humains), Sandrine MERGIRIE (unités, moyens financiers et humains), Aurore MONTILLET (assistante de communication), Célia SERVIEN (secrétariat), Samia TOUATI (attachée de direction).

Invités: Pascale BAUDA (présidente de la section 20), Pierre CAPY (président de la section 29), Didier BINDER (président de la section 31)

SGCN: Nicole LE GAL (secrétaire générale du Comité national), Solange LASSALLE (assistante pour le CS INEE)

(*) Une erreur d'homonymie fait que ce n'est pas la bonne personne qui a été convoquée. Ceci impose la démission de Sylvie Dufour (UMR 144) et la nomination de Sylvie Dufour (UMR 5178), nomination qui devrait prendre effet en mars 2011.

Sont surlignées en jaune les questions apparues au cours de la réunion et qui devront être des points d'ordre du jour de prochaines réunions du CSI INEE.

I. Présentation de l'institut par Françoise GAILL et discussion générale

1. Description de l'Institut

Après avoir rappelé quelles étaient les missions des CSI (conseil et assistance aux directeurs d'instituts sur la pertinence et l'opportunité des projets et des activités de l'institut, participation aux réflexions sur l'analyse scientifique de leur domaine et de ses perspectives d'évolution, participation aux réflexions de la politique de l'emploi scientifique de l'institut, rédaction de rapport de prospective tous les 4 ans, arbitrage lors de divergences avec les sections et sur les jurys d'admission des CR), la directrice de l'INEE a souligné que l'objectif majeur de l'INEE était de « faire émerger les sciences de l'environnement en tant que champ scientifique intégré » et de promouvoir « l'écologie globale » en s'appuyant sur 3 communautés : Ecologie / Biodiversité-interactions / hommes-milieus, selon 3 approches : observer, expérimenter, modéliser et à l'aide de 2 types d'outils : la structuration scientifique et la coordination (DIPEE : Dispositifs de Partenariat en Ecologie et Environnement de l'INEE, locaux et organisés en réseaux nationalement).

L'INEE en s'appuyant sur 3 sections du CoNRS : 20, 29 et 31 et sur la CID 45 développe 5 axes scientifiques majeurs :

- Biodiversité et écologie fonctionnelle
- Evolution, adaptation et adaptabilité dans des contextes environnementaux variable
- Anthropisation et artificialisation des milieux et du vivant
- Analyse et gestion des services écosystémiques
- Rétroactions des systèmes écologiques et changements globaux

L'INEE met en œuvre 4 grands outils :

- Les écotrons
- Les observatoires « hommes-milieus »
- Les stations d'écologie expérimentale
- Les zones ateliers

2. Objectifs politiques

Le paysage de la recherche a beaucoup changé : évolution vers une territorialisation du CNRS avec les universités :

- Rôle du CNRS à redéfinir
- Qu'est-ce qu'une UMR ? Les UMRs ont-elles encore un sens dans le nouveau paysage de recherche ? faut-il les redéfinir ?
- Rôle du comité national
- Stratégie de l'INEE au niveau national et au niveau des sites (régionalisation autour des pôles universitaires) et par rapport aux Labex et Equipex
- Créer les conditions favorables à l'émergence de l'innovation et d'une politique de site

3. Objectifs scientifiques

- 2.1. Innovations et émergence de nouvelles disciplines

Renforcement de la génomique environnementale et de l'ingénierie écologique

Sciences de l'environnement : Histoire, économie et droit ...

Chimie écologique, écologie chimique et éco-géochimie

Outils : RTP, PEPS, PIR, séminaires

- 2.2. Poursuivre la politique de site avec le développement des DIPEE (12 en 2010)

Toulouse, Clermont-Ferrand, Rennes 2, La Rochelle, Paris 6, Bourgogne-Franche-Comté, Grenoble-Chambéry, Lyon 1, Montpellier 2, MNHN. La liste n'est pas exhaustive. A venir par exemple, Marseille.

Françoise Gaill insiste aussi sur le soutien de l'INEE aux petites unités même si elles ne font pas partie d'un LabEX.

- 2.3. Renforcer les 4 grands outils

Ecotrons (Baillarguet, Foljuif), stations d'écologie expérimentale mise en réseau, observatoires hommes-milieu, zones ateliers

+ Bases de données, action considérée comme un défi pour l'INEE

- 2.4. Promouvoir l'interdisciplinarité autour de 3 disciplines

1 Mathématiques (modélisations, sciences de l'évolution et écologie théorique), 2 Informatique, 3 Chimie

4. Emploi

En 2011, maintien de l'emploi statutaire à l'INEE

Pour l'avenir : un effort sera fait au niveau des ressources humaines autour des DIPEE, de l'interdisciplinarité et des interactions avec les autres instituts qui en bénéficient aussi (INSHS, IINEE, INSU).

Les postes chercheurs INEE en 2011 répondent à

- Une politique de sites (DIPEE)
- Une politique de thème
- Un besoin d'interdisciplinarité (avec génomique environnementale, mathématiques, informatique, chimie, ...)
- Une interaction autour de l'environnement (socio-écosystèmes urbains, économie, ...)

5. Initiatives d'excellence

16 Equipex proposés dont un réseau

10 Labex

6. Prospectives

- Lien avec les sections 20 et 31
- Polaire : biodiversité et écologie globale en collaboration avec l'IPEV (observatoire de l'Arctique) / 3 groupes de réflexions : (i) des populations aux écosystèmes, (ii) écologie évolutive, (iii) Homme et environnement dans les régions polaires.

- Outremer (Europe et international)
- Outils pour l'étude des écosystèmes

Financement ANR : seulement 3% des financements ANR vont dans les labo de l'INEE (période 2005-2009) une des raisons est que l'Ecologie n'est pas spécifiquement ciblée par les appels d'offre=> effort de proposition à faire.

6. Discussion

Les différents points abordés dans la discussion sont les suivants :

- 6.1 Ressources humaines

- Problème du manque de personnels de la BAP J : plus de 40% des demandes des labos concernent la BAP J. Or l'INEE était dans un mouvement d'arrêt de la BAP J. On risque d'être dans une impasse. Le CSI exprime sa crainte que les DIPEE (Espace de dialogue avec les universités pour avoir une politique de site partagée et un outil de stratégie scientifique) deviennent des dispositifs permettant la mise en œuvre de la délégation générale de gestion (DGG) Il insiste sur la nécessité d'une relation de proximité entre les gestionnaires et les chercheurs dans chaque laboratoire.
- Ces dernières années les ressources « chercheurs » ont été privilégiées. Il faut peut-être réfléchir à nouveau ? Quel ratio chercheur / IT.

Ces aspects sont repris dans les recommandations du CSI.

- 6.2 Place et contours des UMR

La politique du CNRS va tenir compte des résultats des LabEX et IdEX et servira de point de départ pour la politique de ressources. L'INEE soutiendra les petites unités, mais comment ?

- Est-ce que l'UMR reste une unité de base ? oui
- Diminution des récurrents entraîne une diminution de la possibilité de développer de nouvelles thématiques. Seules les UMR peuvent remplir ce rôle : le CSI peut être une force de proposition pour mieux bénéficier de l'ANR
- Il faut préserver la dotation de base le plus haut possible. Le C3N a permis d'augmenter le niveau des ANR blanc à 50%. Mais en contrepartie il n'y a plus de proposition ciblée pour la biodiversité par exemple.

- 6.3 Demande d'information sur les Alliances et leurs rôles

ALLEnvi : Alliance pour l'environnement ["Alimentation, Eau, Climat, Territoires", 4^{ème} alliance après AVIESAN (santé), ANCRE (énergie) et ALLISTENE (numérique)] est la plus grosse avec 12 membres fondateurs, 32 organismes de recherche ou agences. La question qu'il faut se poser est : quel rôle le CNRS doit-il occuper dans ces alliances, compte tenu du fait qu'il y est assez faible en raison de l'absence de campus propre (contrairement p.ex. à l'INRA ou aux universités, qui peuvent avoir une politique de site propre).

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid50539/allenvi-l-alliance-pour-l-environnement.html>

- 6.4 Politique interdisciplinaire et quid des CID ?

Oui, l'INEE est très engagé pour défendre les CID.

Le CS aura à réfléchir sur le grand chantier de la restructuration des sections du CoNRS

II. Présentation de la réglementation liée au CSI par Nicole LE GAL

Le Co-NRS regroupe les conseils scientifiques du CNRS et des 10 instituts + 47 sections et CID.

La secrétaire générale du CoNRS rappelle les missions des CSI

(Voir site web : <http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/accueil.htm>).

Au minimum 2 réunions par an (en général 4) - convocation au moins 15 jours avant

Les documents sont archivés dans les espaces partagés du CNRS

Déroulement des séances :

- Quorum : au moins la moitié des membres présente ou représentée
- Avis du CSI s'exprime par un vote à main levée, mais possibilité de vote secret sur demande d'une personne
- Astreinte aux obligations de discrétion et de confidentialité
- En cas de conflit d'intérêts, sortie du membre
- Relevé de conclusion établi par le SGCN, signé par le président du CSI et la secrétaire générale du comité national (plus restreint)
- CR de réunion établi par le secrétaire scientifique approuvé lors de la réunion suivante. Une version allégée est diffusée à la communauté.

III. Élections du Président du CSI et de deux membres du bureau

Président du CSI INEE

Deux candidats se sont déclarés : Jean-Pierre Féral, DR, Marseille, DU de DIMAR UMR 6540 et José-Miguel Sanchez-Perez, DR, Ecolab Toulouse, UMR 5245

Les deux candidats ont donné rapidement leur CV, décrit leur expérience et leurs responsabilités scientifiques et administratives, ainsi que la façon dont ils voyaient le fonctionnement du CSI. Les questions des membres du CSI INEE concernaient :

- L'interdisciplinarité et sa gestion par les sections
- Situation par rapport aux SHS
- Relation entre le CSI et l'ANR
- Les moyens d'impulser la politique scientifique au sein du CSI

Vote pour la présidence du CSI INEE

Il a eu lieu à bulletin secret (machines à voter) :

J.-P. Féral est élu avec 18 voix.

J.-M. Sánchez-Pérez a 3 voix

Abstentions : 2

Membres du bureau

Trois candidats pour le bureau : José-Miguel Sánchez-Pérez, Patricia Sourrouille et Patricia Gibert-Brunet. PS et PGB se présentent. Les trois candidats répondent aux questions qui leur sont posées.

Vote pour les deux membres du bureau du CSI INEE

Il eu lieu à bulletin secret (machines à voter) :

P. Gibert-Brunet est élue avec 23 voix.

J.-M. Sánchez-Pérez est élu avec 15 voix.

P. Sourrouille non-élue avec 8 voix.

Abstention : 0.

Les représentants du collège C proposent que l'un d'eux soit invité au bureau si F. Gaill donne son accord, en particulier concernant la convocation et la prise en charge par l'INEE.

Vote pour l'invitation d'un élu C aux réunions du bureau du CSI INEE

Vote « pour » à l'unanimité. Il est entendu que les ITA invités du CSI se relayeront par année ou par tiers de mandat. Pour le moment :

2011 : Patricia Sourrouille

2012 : Alain Marhic

2013 : Patrick Durand

IV. Nomination de deux membres du bureau par Françoise GAILL

Invitation d'un élu C aux réunions du bureau du CSI INEE

F. Gail accepte la proposition d'un élu C invité permanent du bureau.

Nomination de deux membres au bureau du CSI INEE

Sont nommés : Jean-Denis Vigne, MNHN.

Le deuxième nommé le sera lors d'une prochaine réunion du CSI.

Est pressentie Sylvie Dufour, MNHN.

Vote pour le secrétariat scientifique du CSI INEE

P. Gibert-Brunet se présente comme secrétaire scientifique.

Vote « pour » à l'unanimité.

V. Echanges avec Jean-Christophe AUFFRAY, président du conseil scientifique du département Environnement et Développement Durable (mandat 2006-2010)

1. Prospective présentée par J.-C. AUFFRAY

Est-ce que la première mission du CSI INEE sera de continuer la prospective ? (avait été demandé par le comité national).

Les acteurs et les étapes : CSD, les sections 20, 29, 31 + la CID 45, la direction de l'INEE

A quoi ça sert : plus logique bottom-up

Le ministère souhaiterait que les prospectives soient faites dans le cadre de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation => autre acteur. Qui va piloter la recherche ?

Première livraison : juillet 2007, puis différents exercices de prospectives sur des thématiques plus réduites. Puis journées de Rennes (mai 2009). Puis lancement de rapport de prospective de fin de mandat en 2010.

Cf. la présentation PPT de J.-C. Auffray qui sera disponible sur internet

([https:// ecc2.cnrs.fr/content/](https://ecc2.cnrs.fr/content/))

CSD et institutions

- Réaffirmation de l'existence institutionnelle d'un champ dédié à l'environnement, l'écologie, la biodiversité et les relations hommes-milieux
- Réflexion et proposition sur la mise en place des instituts du CNRS et de l'INEE en particulier
- En lien avec le CS : redéfinition des contours du comité national et des CID
- Avis sur les outils mis en place par l'INEE (ATIP, PEPS, SEEG, DIPEE, etc)
- Mise en place de « ALLEnv » , du dialogue de gestion

2. Discussion :

Modification des sections du CoNRS

Le CNRS veut aller vite (dans les 6 mois) dans la redéfinition du contour du comité national, mandat, périmètre et nombre de sections vont changer. Pas plus de 40 sections.

Les sections seraient rattachées à plusieurs instituts pour plus d'interdisciplinarité mais les CID seraient menacées d'extinction. Il faudrait défendre une section avec sciences dures et sciences humaines présentes, si la 45 est supprimée.

Nécessité de discuter avec les présidents de section. Les présidents du CN ont une forte volonté de travailler ensemble et de faire des propositions. Le CSI doit aussi faire des propositions. Proposition qu'on mandate notre président pour avoir des informations

Aspects SHS moins visibles que dans le rapport de Rennes.

Le découpage des thématiques de la prospective rédigée en 2007 est plus riche et plus intéressant que celui de 2010. Il faut qu'on puisse y revenir pour achever le rapport de prospective 2011.

Dans le SNRI : on retrouve l'Ecologie globale qui avait été proposée par EDD.

Devenir des PIR (les programmes deviennent des actions → AIR) L'ingénierie écologique est un terme qui a beaucoup d'actualité et doit être compris dans Développement durable (ce dernier ne pouvant pas exister sans ingénierie écologique).

17-18 janvier : journées de la direction à la suite desquelles le CSI aura des demandes précises sur :

- Les UMR
- La position au plan national
- Les nouvelles missions du CNRS – position de l'INEE (politique de sites).

Questions à la direction scientifique :

Politique de coloriage

La DS INEE collecte les demandes des sections et des laboratoires, puis fait un examen de la pression de concours. Prise en compte également des demandes DIPEE. En outre, discussion avec les autres instituts pour fléchages/coloriages inter-instituts (INSV, INSHS, INSU, Chimie dans cet ordre de décroissance). La notion d'agence de moyen a disparu, mais la fonction « opérateur » et l'interdisciplinarité subsistent.

Pas de fléchage dans les CID depuis cette année, car la présidence souhaite voir comment ils vont faire émerger l'interdisciplinarité dans les CID.

Le CSI :

- peut mener une réflexion de son côté et faire des propositions
- est informé en phase finale.

Passage à 5 ans : comment va-t-on faire pour évaluer les personnels en fonction des changements non synchrones des calendriers ?

L'AERES débordée produit un travail qui n'est pas optimum.

Il n'est pas forcément mauvais de faire des mandats un peu plus longs, en tous cas pour les laboratoires qui fonctionnent bien.

La question se posera pour ceux où il y a un problème.

Le CNRS garde son propre système d'évaluation, indépendant de l'AERES.

Il faut que le CSI invite un représentant de l'AERES pour discuter des interactions entre AERES et CoNRS. Il faudrait proposer à l'AERES de les « aider » en déléguant l'évaluation au CoNRS.

Défense de la CID 45 et sur quels critères ?

Existe-t-il des arguments quantitatifs pour permettre de défendre cette commission ? Ils ne peuvent être que qualitatifs, mais ils sont réels, car les recrutements qui sont faits par la CID 45 n'auraient pas pu être faits dans une commission classique avec le même niveau d'expertise pluridisciplinaire, ni avec le même niveau d'innovation scientifique !

VI. Avis du CSI sur les listes des jurés d'admission CR INEE

Vote pour le jury d'admission CR des sections:

1 abstention, 21 pour

Vote pour le jury d'admission de la CID 45

1 abstention, 21 pour.

VII. Modalités de fonctionnement du conseil et des prochaines réunions du CSI

Dates des prochaines réunions CSI INEE: Lundi 14 février, 18 avril et 4 juillet

- Urgences à régler : prospectives, on peut démarrer sur document de l'ancien CSD. Définition du projet de l'INEE (+ ce qui sortira des réunions du 18-19 janvier de la Direction de l'INEE)
- faire venir un responsable AERES (voir à quelle date il pourrait être disponible ?)

Les prochains ordres du jour devront permettre de traiter les questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'une UMR ? Mission du CNRS ?
- Comment structurer notre communauté ? (DAS « transverse » Stéphanie Thiébaud)
- Discussion sur ALLEnv

VIII .Recommandations du CSI INEE

Deux recommandations ont été discutées et votées :

1/ soutien à la recommandation du CS du CNRS sur les Labex

Le CSI INEE réuni pour la première fois le 7 janvier 2011 tient à signifier son soutien au texte «Recommandation du CS du CNRS sur les laboratoires d'excellence» voté le 15 novembre 2010.

[cf. http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/15_nov_2010/recommandation_lab_nov2010_CS.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/15_nov_2010/recommandation_lab_nov2010_CS.pdf)

http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommandations/CSI_INEE_recommandation070111.pdf

Vote à l'unanimité

2/ Pour des conditions durables de recherche

Inquiétude quant à l'utilisation des résultats de l'audit sur fonctions support des EPST

Reconnaissance des métiers des ITA

Maintien du niveau de l'emploi chercheur mais pas au détriment des autres « ressources »

Défense de l'interdisciplinarité et des CID

Propositions de rédaction définitive avant mercredi 12/01/2011, midi.

http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommandations/CSI_INEE_conditionsdurables_070111.pdf

Vote à l'unanimité

Compte rendu du CCHS du CNRS - Mardi 23 novembre 2010 - Paris

Représentants de l'Administration :

X. Inglebert, directeur délégué aux ressources, Président du CCHS
C. D'Argouges, directrice des ressources humaines, secrétaire de séance
P. Cavelier, directeur adjoint administratif de l'Institut de chimie
Y. Fenech, Coordinateur national de prévention et de sécurité
B. Kerber, délégué régional Ile-de-France Est

Représentants du personnel :

SNTRS-CGT (2 sièges) : C. Jouitteau, M. Lion, C. Lucas, A. Bouyssy
SGEN-CFDT (2 sièges) : J.P. Michel
SNPTES-UNSA (1 siège) : L. Porcel
SNCS-FSU (1siège): P. Monfort, L. Beaunier
SUD Recherche EPST (1 siège) : J.F. Kieffer

Invités permanents :

Dr A. Vasseur, médecin coordonnateur national (CNMP)

Dr S. Munch, médecin de prévention de la délégation Alsace, coordinatrice adjointe de la CNMP
J. Wybier, coordinatrice adjointe de la CNPS, chargée de mission pour la prévention des risques biologiques
C. Thieffry, sûreté nucléaire et radioprotection de l'IN2P3 et chargé de mission pour la radioprotection et les affaires nucléaires auprès de la CNPS
D. Savy, Inspecteur Hygiène et sécurité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
F. Wiitkard, Inspecteur Hygiène et sécurité et coordonnateur des inspecteurs hygiène et sécurité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche rattachés à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Experts invités :

M. Postel, médiatrice du CNRS

P. Doucelance, chargé de mission auprès de la direction générale pour la mise en œuvre de la délégation de gestion

Le quorum est atteint, le secrétariat-adjoint est assuré par le SNTRS-CGT

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du CCHS du 11 mai 2010 ;
2. Présentation du rapport national de la médecine de prévention, année 2009 ;
3. Points d'information sur les dossiers de la CNPS :
 - 3.1. Informations sur les nominations de chargé de mission de la CNPS
 - 3.2. Informations sur l'opération générateurs d'hydrogène
 - 3.3. Présentations des indicateurs de prévention
 - 3.4. Présentations des groupes de travail de la CNPS
4. Présentation des missions de la médiatrice du CNRS ;
5. Point d'étape sur la démarche expérimentale en matière de délégation globale de gestion ;
6. Présentation du futur site « Prévention, sécurité, santé au travail ;
7. Questions diverses

1. Approbation des comptes rendu du CCHS du 11 mai 2010 :

Le SNTRS-CGT demande une correction concernant le compte rendu de la séance du matin. La correction est acceptée.

Approbation du compte rendu de la séance du matin : 10 Pour, 1 abstention (SGEN-CFDT)

Approbation du compte rendu de la séance de l'après midi : 10 pour, 1 abstention (SGEN-CFDT)

2. Présentation du rapport national de la médecine de prévention, année 2009 :

Le dossier version « papier » a été envoyé aux représentants du personnel en document préparatoire. Le document est présenté par le Dr Vasseur.

Le rapport annuel est la synthèse des rapports annuels des médecins de prévention régionaux. Le Dr Vasseur indique que les chiffres présentés ne sont pas irréfragables en raison de biais possible au moment de la saisie. Les rapports des médecins régionaux ont été présentés aux CSHS de délégation.

Au total, 29 000 agents sont surveillés, dont 20 000 sont soumis à une surveillance médicale particulière (SMP). En outre, 11 cas d'incapacité au poste de travail ont été recensés, et 76 cas d'incapacité temporaire. Pour les visites de lieux de travail, les médecins sont la plupart du temps accompagnés, soit de l'IRPS, soit de l'ACMO ou des membres du CHS. Ces visites ont tendance à diminuer.

Le SNTRS-CGT demande le statut du document (« version projet »), X. Inglebert répond qu'il s'agit de la version finale. Le SNTRS-CGT regrette qu'il soit impossible de corriger les erreurs, par exemple nous avons constaté que le tableau des maladies professionnelles (MP) pour l'année 2009 présentés en page 54 comptabilise un nombre moins important que le récapitulatif 1995-2009 présenté en annexe page 59. X. Inglebert propose qu'un erratum soit joint au document.

Le SNTRS-CGT demande au Dr Vasseur des explications complémentaires concernant la partie « Aspect psychosociologiques et charge mentale au travail » de la FIRCT présentée page 25. Il répond que la FIRCT est systématiquement proposé aux agents lors de la visite médicale périodique. Le Dr Munch précise que la partie « Charge mentale » est remplie seulement depuis un an par les agents. Suite à ces visites 518 agents ont été considérées comme relevant d'une surveillance médicale particulière (SMP) au titre des « aspects psychosociologiques et charge mentale au travail ».

Le SNTRS-CGT demande si la situation du logiciel de gestion médicale sera stabilisée en 2011. Le SNTRS-CGT fait remarquer que cette situation alourdit le travail des médecins de prévention au détriment de leur activité médicale. Le Dr Vasseur est d'accord et précise que la consolidation de la Coordination nationale de médecine de prévention est en bonne voie, il annonce que l'assistante fonctionnelle en CDD a été embauchée sur un poste statutaire.

Le SNCS-FSU demande des explications concernant la diminution des visites des lieux de travail. Le Dr Vasseur déclare être lui-même surpris par cette évolution. Il précise que des problèmes de comptabilisation des visites peuvent introduire un biais. En effet, tous les médecins n'ont pas renseigné les documents de la même manière.

Le rapport annuel 2009 (http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/protect-soc/documents/RAMP_2009.pdf) de la médecine de prévention [PDF] est consultable sur le site internet du CNRS à l'adresse : <http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/protect-soc/prev.htm>

3. Points d'information sur les dossiers de la CNPS :

3.1 Informations sur les nominations de chargé de mission de la CNPS

L. Mazo, IRPS de la délégation Normandie remplace D.Terral, comme chargé de mission en matière de sécurité et mise en conformité des bâtiments. La nomination de X. Moncoq comme chargé de mission « pour la prévention des risques dans la mise en œuvre des nanomatériaux » est en cours de signature.

A la question du SNTRS-CGT, concernant renforcement fonctionnel de la CNPS, Y. Fenech répond qu'une NOEMI pour un poste d'ingénieur d'étude est ouverte pour la campagne d'automne.

3.2 Informations sur l'opération « générateurs d'hydrogène ».

Le groupe de travail « opération prévention » de la CNPS a identifié un certain nombre d'actions nationales de prévention jugés prioritaires. Ces actions ont été notées et il apparait que l'opération « générateurs d'hydrogène » a été classée en numéro 1. L'enquête de recensement de besoins a été lancée vers les laboratoires via les délégations régionales et leurs IRPS. Y. Fenech précise que cette opération a reçu un accueil très positif au niveau des unités.

X. Inglebert précise que l'opération a pour but de remplacer toutes les bouteilles d'hydrogène par des générateurs.

Le SNTRS-CGT fait remarquer que des laboratoires ont besoin d'hydrogène sous haute pression et que les générateurs ne sont pas adaptés.

Y. Fenech précise que des mesures compensatoires pourraient être appliquées en cas d'impossibilité de remplacer les bouteilles d'hydrogène.

Le SNTRS-CGT demande si l'opération concerne les UMR hébergés par un partenaire.

X. Inglebert répond que cette opération ne concerne que les unités hébergées par le CNRS, mais il pense qu'elle servira de leviers pour inciter les universités à prendre en charge l'installation de générateurs dans les UMR hébergées dans leurs locaux.

A la question du SNTRS-CGT, Y. Fenech répond que l'installation de générateurs ne nécessite pas de travaux de gros œuvre concernant les bâtiments. Il précise que le CNRS dispose d'un retour d'expérience puisque des générateurs ont été installés dans des laboratoires gérés par la DR10 Alsace.

Le SNTRS-CGT demande une présentation de cette opération au CCHS. X. Inglebert est d'accord.

A la question du SNTRS-CGT, X. Inglebert répond qu'un budget de 300 000 euros est attribué pour l'année 2011 et que l'opération sera pluriannuelle.

P. Cavelier demande une concertation avec l'INC pour cette opération.

SUD Recherche demande si l'opération sur les purificateurs de solvants est abandonnée.

Y. Fenech assure que cette démarche est toujours d'actualité. L'INC poursuit son travail dans ce domaine.

X. Inglebert ajoute que la volonté était d'éviter de mener ces deux projets de front. Le collège des IRPS a estimé que les risques liés à l'hydrogène devaient être traités en priorité.

3.3 Présentations des indicateurs de prévention

Y. Fenech présente en séance un tableau de 10 indicateurs, choisis par la CNPS. Les indicateurs sont répartis en plusieurs items (Accidentologie, visite d'unités, Documents uniques, CHS, ACMO). Les indicateurs ont été mis en place en septembre. Dans le domaine de l'accidentologie, une comparaison sera effectuée entre le nombre de fiches AIE et le nombre d'accidents déclarés. La direction précise qu'il s'agit d'un outil de pilotage

Le SNTRS-CGT indique que les sous-déclarations en matière d'accidents proviennent du fait que, suivant les populations, les déclarations ne passent pas nécessairement par le CNRS.

Y. Fenech explique qu'il s'agit de déclaration d'agents CNRS. Le delta entre les fiches AIE et le nombre d'accidents déclarés tient principalement aux accidents de trajet, qui ne sont pas toujours pris en compte, sinon connus par les ACMO.

Pour les DUER, deux indicateurs sont renseignés, nombre de documents mis à jour pour les 190 unités hébergées par le CNRS et le nombre de documents uniques mis à jour pour les 1295 unités CNRS (unité propre + UMR).

A la question du SNTRS-CGT, Y. Fenech répond que l'indicateur concernant les DUER traduit le nombre de documents mis à jour en 2010 et comportant un programme d'action. Y. Fenech dit qu'il espérait un meilleur chiffre pour cet indicateur (Nbre de DUER Unité CNRS 102/190 et Nbre de DUER pour l'ensemble des unités 576/1295). Concernant le chiffre des réunions de CSHS, nous en sommes à un total de 24/ 38 pour l'année 2010, Y. Fenech pense améliorer ce chiffre pour la fin de l'année.

M. Inglebert estime que le nombre de documents uniques à jour n'est pas satisfaisant. Il annonce que les délégations qui n'organisent pas deux réunions par an seront identifiées.

SUD Recherche demande que les documents présentés soient transmis aux membres du CCHS au format PDF.

3.4 Présentations des groupes de travail de la CNPS

Deux groupes de travail sont mis en place par la CNPS en 2011 :

- Risques biologiques
- Missions à l'étranger

La CNPS demandent la participation d'un représentant du personnel au CCHS pour chaque groupe de travail, P. Montfort (SNCS) se propose pour les GT « Risques biologiques » et J.P. Kieffer (SUD) pour le GT « Missions à l'étranger ».

A la question du SNTRS-CGT concernant le calendrier des groupes de travail, J. Wybier répond qu'il est prévu 3 réunions et la réalisation d'un cahier de prévention du risque biologique et d'un guide pour les agents partant en mission pour la fin de l'année 2011.

Le SNCS estime que le travail mené par le groupe « Missions à l'étranger » est très important.

4. Présentation des missions de la médiatrice du CNRS

X. Inglebert précise que Mme Postel, médiatrice actuelle, a présenté son rapport annuel au CTP. Les représentants découvrent les documents en séance.

Durant son mandat la médiatrice a reçu 155 saisines, le double de son prédécesseur et 75 % des dossiers son clos. Les saisines proviennent de toutes les catégories d'agent.

SUD Recherche demande comment le suivi des dossiers est assuré.

M. Postel explique, que la plupart du temps, ce suivi se fait naturellement par les personnes concernées, qui tiennent le médiateur informé de l'évolution de leur dossier.

X. Inglebert annonce la nomination pour 3 ans à partir du 1/01/2011 de M. Armengaud comme médiatrice du CNRS.

A la question du SNTRS-CGT, il précise qu'elle arrêtera ses fonctions de responsable RH pour la délégation Midi Pyrénées. Un article sera publié dans le Journal du CNRS en février 2011.

Le SNTRS-CGT demande comment se passe un conflit impliquant des partenaires.

Mme Postel précise que seules 8 universités disposent d'un médiateur. Des partenaires comme l'INSERM, l'INRIA ou l'INRA n'en ont pas. Il existe une médiatrice de l'enseignement supérieur mais celle ci traite en priorité des conflits relatifs aux étudiants. En cas de conflit impliquant des partenaires du CNRS, Mme Postel prend l'attache de la tutelle concernée.

Le SNTRS-CGT précise qu'il a cherché les rapports annuels de la médiatrice sur le site du Bulletin officiel (BO) du CNRS, mais ne les a pas trouvés.

Le SNTRS-CGT demande des précisions concernant la publication du rapport annuel de la médiatrice dans le BO du CNRS. X. Inglebert ne sait pas et va se renseigner.

A la question du SNTRS-CGT, la médiatrice répond qu'elle est amenée à travailler avec les cellules de veille sociale des délégations pour certains dossiers. Elle souligne l'importance de ces cellules, qui représentent un vecteur d'informations très précieux dans les conflits d'ordre relationnel. Elle précise également qu'elle participe également aux réunions du COMETS (Comité d'éthique du CNRS).

5. Point d'étape sur la démarche expérimentale en matière de délégation globale de gestion

Le point d'étape est présenté par M. Doucelance qui remet en séance les documents aux représentants du personnel.

Le SNTR-CGT a de nouveau protesté concernant la méthode de l'administration. Le CCHS doit pouvoir donner un avis sur la démarche ors l'administration n'envoie pas les documents avant la séance. Le SNTRS-CGT a rappelé l'avis formulé par les représentants du personnel lors du dernier CCHS.

L'administration présente toujours la démarche comme expérimentale alors qu'elle est déjà mise en place concernant un certain nombre d'UMR,
Le SNTRS-CGT ne souhaite pas commenter les documents remis en séance. Le SNTRS-CGT a proposé l'organisation d'un CCHS exceptionnel sur le sujet.

Le SNCS déplore le fait de découvrir un document si important en séance. Il aurait dû être transmis en amont. Un tel texte devrait être approuvé en CCHS.

Le SGEN-CFDT demande si ces articles sont présents dans les conventions déjà signées
M. Doucelance confirme ce point. Concernant le comité de suivi, celui-ci est mis en place par les deux partenaires, à chaque fois qu'une convention est signée. Il est appelé à donner un avis sur les conditions de réalisations de la DGG. Il est précisé que les conditions relatives à la prévention et à la sécurité doivent faire l'objet d'un rapport annuel communiqué au comité de suivi.

Le SNTRS-CGT s'enquiert de la composition du Comité de suivi.
M. Doucelance indique que le comité de suivi est composé du président de l'université, du vice-président recherche, du directeur général des services de l'université, des directeurs concernée par la DGG, du directeur général délégué aux ressources, du délégué régional, des responsables des services (suivant l'ordre du jour).

Le SNTRS observe qu'aucun représentation du personnel n'est prévue et note que l'IRPS ne figure pas dans ce comité de suivi.
M. Doucelance précise que l'IRPS peut être invité.

Le SNCS estime que le plus important n'est pas de rendre un avis, mais de faire évoluer ces documents. Il demande avec insistance que certains points soient repris, notamment la délégation à un partenaire de la responsabilité accident pour un agent en mission à l'étranger. Le CNRS doit gérer son personnel, y compris en cas de problème.

M. Doucelance explique qu'actuellement, lorsqu'un personnel affecté dans une UMR, quel que soit son statut, part en mission au nom du CNRS, il est titulaire d'un ordre de mission et est couvert par le CNRS. Quand un laboratoire passe en DGG CNRS, les consignes usuelles continuent à être appliquées par tous les agents.

X. Inglebert propose d'organiser un CCHS en mars 2011 ayant uniquement à l'ordre du jour la question de la démarche en matière de délégation globale de gestion. Il demande aux représentants du personnel de lui faire remonter leurs remarques, pour le 15 janvier 2011, concernant les documents remis en séance.

6. Présentation du futur site « Prévention, sécurité, santé au travail » ;

J. Wybier et le Dr Vasseur présente la maquette du site qui fusionnera les deux sites actuels de la CNPS (Hygiène & sécurité) et de la CNMP (médecine de prévention). Il y aura un portail unique pour la « Prévention, sécurité, santé au travail ». Le site comportera des alertes sur des sujets d'actualités (type Grippe H1N1).

J. Wybier explique que l'ensemble du différent guide du CNRS va être repris dans la rubrique « prévention et sécurité ». La CNPS va relancer la parution du mensuel « Prévention Info ».

7. Questions diverses

Seul le SNTRS-CGT a posé des questions.

1. Suivi des propositions faites au cours du dernier CHS, cela n'apparaît plus dans l'ordre du jour de la réunion.

Y. Fenech indique que le suivi sera inscrit systématiquement à l'ordre du jour des prochains CCHS. Il présente un tableau concernant le suivi des propositions faites au cours du dernier CCHS. Le SNTRS-CGT demande que ce tableau soit annexé au compte rendu. X Inglebert est d'accord.

2. Amiante : présentation des résultats de l'enquête et les réponses adressées aux agents ayant participé à l'enquête.

Le CNRS s'est inscrit dans l'enquête initiée par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Le Dr Vasseur précise que cette enquête consiste à recenser les personnels susceptibles d'avoir été exposés ou d'être exposés à l'inhalation de poussières d'amiante.

Le Dr Vasseur répond que 3951 auto-questionnaires ont été envoyés aux agents concernés (né avant le 01/01/1949), le CNRS a reçu 612 réponses. Or, l'équipe nationale d'évaluation ne gère plus ce dossier depuis le 31 juillet. La question se pose de savoir s'il faut poursuivre cette enquête alors que la méthodologie va être transformée en profondeur. Quoi qu'il en soit, l'équipe nationale chargée de l'évaluation des questionnaires, localisée à Bordeaux, a classé les 612 réponses (4 sont arrivés hors délai) et 8 non renseignés :

- Exposé fort : 13
- Exposé intermédiaire : 195
- Exposé faible : 206
- Non exposé : 190

Les agents ont été avertis du résultat de l'enquête. Ils avaient la possibilité, selon leur cas, de recevoir leur auto-questionnaire et/ou l'attestation d'exposition professionnelle à l'amiante

Pour toutes informations complémentaires, ils peuvent contacter la CNMP et une adresse mail a été mise en place pour recevoir les questions des agents.

3. CHSCT : mise en place au CNRS au 1er janvier 2011?

X. Inglebert indique que la composition du futur CHSCT résultera des élections du futur CT qui auront lieu, au CNRS, le 20 octobre 2011. La mise en place du CHSCT est envisagée à partir de janvier 2012. Le décret visant à remplacer les CCHS par des CHSCT dans la fonction publique n'est pas encore connu.

La loi du 5 juillet 2010 crée des CHSCT dans la fonction publique d'état et territoriale. Le décret d'application est toujours en discussion avec les partenaires sociaux. Prévu pour sortir avant la fin de l'année, les inspecteurs répondent qu'il devrait sortir au 1^{er} trimestre 2011. La question du nombre de représentant des personnels est toujours en discussion. La question du secrétariat n'est pas tranchée. Le recours par le CHSCT à des experts est confirmé. Les inspecteurs précisent que tous les personnels seront rattachés à un CHSCT.

X. Inglebert annonce que l'instruction CNRS de 2003 sur l'hygiène et la sécurité et la médecine de prévention sera toilettée. Les personnes CNRS dans des unités hébergées par des partenaires seront concernées par la circulaire d'application CNRS du décret.

Le SNCS demande si le nombre de sièges pour les représentants du personnel est déjà connu.

F. Wiitkar déclare que rien n'est arrêté sur cette question. Le nombre de représentants du personnel ne pourrait néanmoins pas excéder 9. La représentation de l'administration sera modifiée. Chaque établissement pourra être entouré d'un certains nombres d'acteurs : médecin de prévention, conseillers de prévention et assistants de prévention. Le terme ACMO est supprimé.

X. Inglebert propose d'inscrire la question des CHSCT au CNRS au prochain CCHS de mars 2011, si on dispose de nouvelles informations sur le décret.

4. Évolutions des conditions de travail dans le nouveau paysage de la recherche : compte rendu des journées du 6 et 7 juillet 2010, à Castres, d'autres réunions sont elles prévues?

Pas de compte rendu de la réunion des 6 & 7 juillet, Deux nouvelles journées seront organisées les 25 & 26 janvier 2011. Par ailleurs, une journée d'étude sur l'évolution des conditions de vie au travail et les risques psychosociaux aura lieu au siège le 8 décembre 2010.

5. Opération sécurité 2010 de l'institut de chimie : réponses de l'institut aux demandes des laboratoires, quelles sont les priorités?

P. Cavelier répond que l'INC poursuivra sa politique de mise en sécurité en 2011 et 2012, initiée depuis 4 ans.

Le SNTRS-CGT demande si les dossiers transmis en février 2010 seront traités en 2011.

M. Cavelier indique qu'il n'a pas été possible de couvrir l'ensemble des besoins exprimés en 2010. Au regard du contexte général, le budget de ces opérations ne sera pas en augmentation. Il confirme que les décisions prises en 2010 ont été financées.

6. Enquête Sorbonne : le recensement a été fait en 2009, quelle suite a été donnée?

Le dossier est repris par L. Mazo. L'audit a été terminé en juin 2010, la remise en état des sorbonnes a été préchiffrée (1 M €), les délégations régionales ont été alertées et les 1ers travaux engagés.

Le SNTRS-CGT demande quand auront lieu ces opérations.

Y. Fenech explique que toutes ces opérations ne seront pas phasées, car elles ne requièrent pas la même ampleur.

7. Bâtiment : mise en place de garde corps sur les terrasses, sécurité incendie ; la détection incendie dans les laboratoires.

Concernant les gardes corps, Y. Fenech précise que l'opération pluriannuelle, lancée au niveau national dans le passé, de mise en sécurité des bâtiments CNRS est close. Elle a donné lieu à un inventaire de l'ensemble des bâtiments. L'engagement avait été pris d'installer des gardes corps des lors qu'ils étaient nécessaires dans le bâtiment dont le CNRS est propriétaire. En outre la réglementation est appliquée pour le bâtiments nouvellement construits. Dès lors qu'une terrasse est accessible, soit des gardes corps sont installés en périphérie, soit des zones « accessibles sont sécurisées par des cheminements protégés.

Le SNTRS-CGT signale que le bâtiment 505 du laboratoire Aimé Cotton, qui date de 1967, n'a jamais été mis en conformité.

Y. Fenech propose de vérifier ce dossier en lien avec l'IRPS concerné.

Prise en charge financière de la sécurité incendie des bâtiments, Y. Fenech précise que la mise en place d'une sécurité incendie est à la charge du propriétaire des bâtiments après une analyse de risque. Il déclare qu'il faut distinguer les bâtiments recevant du public (ERP) de ceux qui n'en reçoivent pas. L'obligation de détection incendie porte uniquement sur les ERP, et varie selon leur catégorie. Il peut y avoir lieu de mettre en place une détection incendie, en raison par exemple de la modification de l'usage de locaux. La première question est alors de savoir qui est propriétaire du bâtiment et qui en est responsable, à ce titre.

Pour le cas des UMR hébergés par un partenaire, il faut les associer.

Le SNTRS-CGT indique qu'il connaît une situation particulière ou chacun se renvoie la responsabilité. Le discours tenu consiste à dire que ce problème se négocie.

Y. Fenech estime que des lors qu'il y a nécessité d'installer un système de détection, le propriétaire des locaux est bien évidemment concerné. Néanmoins, il explique qu'il n'est pas possible d'affirmer que le

CNRS, en tant que propriétaire du bâtiment, va systématiquement prendre en charge l'installation de systèmes de détection, notamment dans le cas d'une évolution de l'activité d'une unité.

8. Points particuliers : absence de réunion en 2010 du CSHS de la DR3, Situation de la médecine de prévention à Paris B et incendie du four à plasma à Limoges

CSHS de la DR3 Paris Ile-de-France Est :

B. Kerber, président du CSHS, répond que le comité a fonctionné en 2009. Pour 2010, il met en avant plusieurs raisons : absence jusqu'en juin de l'IRPS en congé, pas de réponse des organisations syndicales pour désigner leurs représentants malgré plusieurs relances.

Les représentants ont été convoqués pour une réunion informelle mais ils ne sont pas venus.

B. Kerber indique que les comités de campus se sont réunis.

X. Inglebert propose que le CSHS se réunisse avant la fin de l'année.

Le SNTRS-CGT rappelle que pour certains CSHS, les organisations syndicales ne peuvent pas toujours désigner leurs représentants en région, mais les réunions ont lieu.

X. Inglebert demande aux représentants du personnel de faire remonter à leur secrétariat national pour faire activer la désignation de représentants au CSHS de la délégation DR3.

B. Kerber souhaite réunir rapidement le CSHS de la DR3 afin de discuter de ce problème.

Situation de la médecine de prévention à Paris B :

La situation est toujours critique par manque d'un médecin et ne devrait pas s'améliorer d'ici la fin de l'année. B. Kerber ajoute qu'il doit rencontrer L. Flabbée (déléguée régionale DR2) pour faire le point sur les négociations relatives à la médecine de prévention avec l'université Paris 6. Le Dr Vasseur souligne que, dans la situation actuelle, seul le suivi médical fait défaut. Les demandes des agents et les urgences sont toujours assurées par le médecin de prévention animateur régional (MPAR), y compris les visites administratives.

Le SNCS signale que la visite médicale périodique annuelle est une obligation pour les personnels. En outre, il rappelle que le CNRS fait face à un problème de recrutement de médecins de prévention. Il exprime son inquiétude vis-à-vis du nombre de départs à la retraite des médecins, qui va augmenter dans les années à venir.

Le Dr Vasseur estime que le problème de recrutement s'explique en grande partie par la démographie médicale. Les médecins de prévention et les médecins du travail sont en nette diminution. Le problème rencontré par l'université se poserait probablement de la même manière au CNRS.

Incendie du four à plasma à Limoges (UMR6638) :

La situation est toujours bloquée, le médiateur de l'université de Limoges, le doyen de l'Université et le délégué régional DR15 « Aquitaine-Limousin » ont été contactés. Une demande de rendez vous avec la directrice de la Faculté des sciences a été demandé pour l'instant sans réponse.

Il est demandé la sauvegarde du laboratoire et de ses installations « plasma de puissance » et l'assistance de l'université pour l'inscription de ces installations à l'inventaire du patrimoine.

« Programme annuel de prévention 2010-2011 Enseignement supérieur et recherche », implication pour le CNRS :

La CNRS n'a pas reçu le document du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Le SNTRS-CGT a remis, en séance, une copie à Y. Fenech.

Fin du CCHS à 17h45

Prochain CCHS : Jeudi 17 mars 2011, 14h00, Salle Frédéric Joliot

GLOSSAIRE

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
AIE : Accident Incident Evènement
BO : Bulletin officiel
CCHS : Comité central d'hygiène et de sécurité
CDD : Contrat à durée déterminé
CHS : Comité d'hygiène et de sécurité
CHSCT : Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CHSH : Comité spécial d'hygiène et de sécurité
CNMP : Coordination nationale de médecine et de prévention
CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COMETS : Comité d'éthique du CNRS
CT : Comité technique
CTP : comité technique paritaire
DGG : Délégation globale de gestion
DRH : Direction des ressources humaines
DUER : Document unique d'évaluation des risques professionnels
ERP : Etablissement recevant du public
FIRCT : Fiche individuelle des risques et conditions de travail
GT : Groupe de travail
IHSESR : Inspection générale d'hygiène et de sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche
INC : Institut de chimie
INRA : Institut national de la recherche agronomique
INRIA : Institut national de la recherche en informatique et automatique
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRPS : Ingénieur régional de prévention et de sécurité
MPAR : médecin de prévention animateur régional
NOEMI : Nouveaux Emplois Offerts à la Mobilité Interne
RH : Ressources humaines
SMP : Surveillance médicale particulière
UMR : Unité mixte de recherche
UPMC : Université Pierre et Marie Curie
UPR : Unité propre de recherche

1- Validation du Compte rendu de la CNR du 15 .09.10

J Tack (SNTRS-CGT) : fait préciser que page 7 du compte rendu, il lui avait été répondu que les travaux de rénovation du restaurant de Montpellier étaient bien budgétés à une hauteur de 250 K€. Que cette budgétisation était bien actée mi-septembre 2010. Guy Levavasseur (**SNCS-FSU**) confirme ces dires. La modification va être faite en ce sens au niveau du compte rendu.

JF Launay (SNTRS-CGT) en prenant l'exemple de l'intervention de Mélanie Cartier p 3, sur la réalisation d'une campagne d'information, demande à ce que ce type de proposition fasse l'objet d'un suivi comme les questions ou les interrogations restées sans réponse lors d'une CNR. Il propose que l'on suive à la CNR la proposition faite à la CNAS par Madame D'Argouge de revenir à chaque début de séance, en s'inspirant de ce qui se pratique en CHS, sur les points restés sans réponse ou litigieux.

J Tack illustre la question par la restauration sur le site Pouchet et autre.

Réponse de Mélanie Cartier sur le site Pouchet : un nouveau contrat avec un prestataire a été établi, la restauration est à nouveau opérationnelle sur ce site.

JF Launay précise qu'à la relecture du CR de la CNR du 15/10/09, il apparaît un désaccord comparable à celui présenté à la CNAS concernant la présentation des chiffres de la restauration et que nous y reviendrons lors de la présentation des tableaux budgétaires.

2- Présentation du budget de la restauration 2010 et Prévisions 2011

Présentation des différents tableaux par **Mélanie Cartier**.

Les dépenses de 2009 représentent 20 842 euros, pour 2010 on observe une augmentation de 2,5 %.

L'évolution des dépenses 2009-2010

On note 50 000 euros dépensés en 2010 pour la rénovation de la cafétéria de Meudon

Évolution du budget primitif présenté par Gilles Chabat

On observe sur le budget primitif une baisse de 2,51 %, la subvention d'état est en baisse de 3,51%. Il s'agit d'une forte baisse qui se compense partiellement par les recettes propres de la restauration en augmentation. Le budget primitif de la restauration 2011 est calculé à partir de 90% des prévisions de dépenses pour 2010.

JF Launay reprend la remarque faite en CNAS qui réitérait la demande d'avoir une présentation du budget primitif réaliste. La sous-estimation systématique du budget de la restauration fait que l'on s'en remet au bon vouloir de la demande de modification budgétaire (DM2) et qui n'est finalement pas garantie. Il semble que cette remarque deviendra récurrente à chaque CNAS et CNR.

De plus il souligne, comme à la CNAS, que la présentation faite par le SDS manque de visibilité notamment sur la part consacrée par le CNRS à la restauration mais aussi sur l'apport des recettes agents dans les ressources propres.

G. Chabat répond que la restauration va pouvoir bénéficier du préciput ANR pour compenser cette sous-estimation.

JF Launay insiste « on ne devrait pas sous-estimer les dépenses ».

La répartition des Ressources Propres de la restauration 2010-2011

JF Launay prend l'exemple de 2009 (CR 15/09 p.4) où dans le tableau présenté l'on additionne :

11 923 394 (Restauration propre)

7 484 568 (Restauration hébergée)

1 021 618 (Tickets restaurant)

Pour un total d'environ 20 million d'€

Dans les 11 923 394€ de la restauration propre, on prend en compte un coût brut et on ne déduit pas la part agent. Alors que pour la restauration hébergée on utilise un coût net. Le raisonnement ne peut se faire tantôt en coût brut, tantôt en coût net, les différents coûts présentés ne sont pas comparables. De plus dans le tableau qui présente les dépenses primitives de 2011 JF Launay souhaite une explication sur la présentation des ressources notamment sur ce que représente la subvention repas et la part patronale.

Mélanie Cartier

La subvention repas reflète la part que consacre le CNRS pour se substituer à l'absence du versement par l'état de la subvention administrative aux EPTS (1,14 € par repas pour les catégories B et C).

Jf launay demande d'où viennent les 5,6 millions présentés comme la part patronale ?

M Cartier précise que c'est en fait la recette agent.

JF Launay répond que pour le **SNTRS**, cette présentation est trompeuse et laisse à penser que c'est le CNRS qui verse cet argent, aussi nous aimerions que cette part agent soit bien identifiée comme ressource propre dans les présentations futures pour que les agents perçoivent bien ce qui relève d'une part de la prise en charge du CNRS et d'autre part de leur propre participation.

Il serait aussi souhaitable de mettre en évidence les autres sources qui alimentent ces Ressources Propres comme par exemple le préciput ANR.

Le gestionnaire G. Chabat présente alors un document remis en début de séance qui reflète le coût brut et le coût net et qui par trois camemberts successifs nous montre que l'on passe alors d'une part de la restauration à 62% en coût brut à une part à 54 % en coût net et dans le troisième la part des ressources propres dans chaque poste.

Jf Launay fait part d'un autre désaccord sur la présentation faite aux pages 4 et 5 de CR du 15 septembre à propos de la répartition de l'effort fait par le CNRS et par les agents exprimé en pourcentage.

En prenant l'information donnée :

La prise en charge par les agents est de 45,15% du prix du repas. Le CNRS assure un complément de prix de 54,81%.

Pour nous si l'on fait le calcul

$5\,653\,763 / 1\,414\,145 = 4$ € coût moyen recette agent

$7.56 - 4 = 3.56$ participation CNRS en RP

$7.82 - 4 = 3.82$ participation CNRS en RH

Ce qui en gros inverse la répartition présentés en pourcentage.

Mélanie Cartier précise que dans ce calcul sont inclus les investissements et le coût de l'infrastructure ce qui explique la répartition présentée p 5.

3- Présentation des actualités du second semestre 2010 (contrôles qualité, marchés, opérations immobilières...)

Présentation par **Mélanie Cartier** de l'activité contrôle qualité effectuée par son service. La présentation relate les visites effectuées depuis mi-septembre dans le cadre de ce service.

Nous pouvons noter par exemple :

- Un contrôle qualité sur Ivry les 17 septembre et 20 octobre... contrôles rapprochés car il a été observé une absence de poissons frais, lors du premier passage, ce qui n'est pas conforme au cahier des charges du prestataire.

- Gif sur Yvette les problèmes de carburant liés aux mouvements de grève sur les retraites ont entraîné de manière ponctuelle l'utilisation de produits surgelés plutôt que frais.

- Villeurbanne, le restaurant utilise des fournisseurs locaux et aussi des produits bios.

- Marseille nous notons « un peu de laxisme », il va falloir faire attention à ce restaurant.

- Manosque : changement de gérant

- Montpellier réorganisation de l'équipe suite à un départ à la retraite.

Il doit être apporté une vigilance sur les viandes : lors du contrôle, il a été observé un « carton de viandes surgelées » non conforme au cahier des charges.

- Toulouse, une réorganisation des quatre restaurants est en cours, pour mieux répondre à la fréquentation importante dans certains restaurants.

- Michel Ange : travail sur la grillade pour améliorer ce service.

- Région Limousin : un marché a été passé pour 350 repas alors qu'il est servi actuellement plus de 650 repas par jour!

- Restaurant Pouchet sur Paris, le marché a été dénoncé au bout de 2 ans et renégocié car le nombre de couverts ne correspondait pas aux prix négociés. Dans le nouveau marché le coût du repas a été renégocié de 10€ à 12€.

Les marchés : Ivry et Pouchet se sont retrouvés en procédure d'appel d'offre. La Sodexo a été reconduite. Le marché Sodexo a pu être renouvelé sur le site de Pouchet mais à des tarifs plus élevés car il n'y avait pas assez de couverts pour maintenir l'ancien marché.

Les renouvellements des marchés pour 2011 : Talence en janvier, Villejuif à l'automne

Une formation des gestionnaires de la restauration prévue à l'automne 2010 a été reportée au mois de janvier 2011 à cause des perturbations liées aux mouvements de grèves contre la réforme des retraites de cet automne.

Présentation par **Mélanie Cartier** de groupes de travail sur la restauration sociale au niveau interministériel.

Pour la mise en œuvre de la restauration bio dans les restaurants des administrations, il n'y a plus de réunion depuis 18 mois: depuis que le Grenelle de l'environnement est terminé!

Un travail sur la restauration publique est engagé, les thèmes abordés sont l'ajout de critères sociaux au niveau du cahier des charges en plus des critères sur le bio. Ce travail est effectué en collaboration avec le ministère du travail, de la solidarité et de la Fonction Publique.

Suite à la refonte de la circulaire 1995 sur la constitution et le fonctionnement des RIA (restaurants inter administratifs entre établissements publics), un groupe de travail a été mis en place. Il permet d'évoquer des points communs, par exemple : la place des conjoints, des enfants, des retraités, la subvention de l'état...

La gestion des RIA par des bénévoles et leur statut est aussi étudiée.

Les questions qui sont posées dans ce type de réunions :

Doit-on aller vers des RIE ou des RIA (inter-administration)?

Il est également questions de :

- Redéfinir les relations avec les collectivités territoriales.
- Remettre à jour la notion d'usager.
- Prendre en compte les coûts de fonctionnement dans le prix du repas?
- Nouveau point en 2011: nouveau cadre normatif.
- La restauration rapide doit-elle être subventionnée?

Ces réflexions sont-elles applicables au CNRS : par exemple à Grenoble 70% des agents sont en restauration hébergée par le CEA mais le CNRS n'a pas de droit de décision dans cette convention. Quel est le risque d'un passage RIA vers des RIE? Un point positif serait l'homogénéisation des réglementations.

J Tack interpelle l'administration à propos de la rénovation du restaurant de Montpellier. Elle indique que la délégation de Montpellier lui a fait savoir que le budget qui avait été prévu pour 2011 pour la rénovation a été supprimé lors du dialogue de gestion, elle souhaite en avoir confirmation et si oui pourquoi ? Elle explique que le restaurant de Montpellier est prévu pour 350 repas par jour, il en sert actuellement 620. Avec les nouveaux bâtiments dont la construction vient de s'achever sur le site du CNRS, une augmentation de 120 repas jour est prévue à court terme. A moyen terme, avec les nouvelles constructions programmées sur le campus CNRS, il a été estimé entre 200 et 300 couverts supplémentaires.

E Rident lui confirme que Mr Thibault Sastre lors du dialogue de gestion avec la SDS a hiérarchisé les priorités et que Montpellier n'était plus une priorité. E Rident précise que le CNRS a fait le choix de privilégier les emplois suite à la baisse drastique des crédits du CNRS pour 2011. Le maintien de l'emploi statutaire et des emplois liés aux départs à la retraite. Le budget de Fonctionnement, équipement et investissement est diminué, le CNRS a gelé le projet du restaurant de Montpellier.

Nous renouvelons notre inquiétude sur la fongibilité des budgets de l'action sociale et demandons de bien informer les coras de ce changement important et de leur rôle accru dans le contrôle des budgets. Nous demandons de plus que l'on nous précise si la restauration échappe bien à cette fongibilité et si oui pour combien de temps?

Lors du dialogue de gestion, seront versés en début d'année les montants correspondant aux :

- opération immobilière
- action sociale
- formation
- fonctionnement

Il s'agit d'un budget global, il faut que le DR gère son budget. Les ressources propres « récupérée » au sein d'une délégation remontent-elle au niveau national?

Engagement des dépenses pour de longues durées en « préservant l'emploi statutaire ».

Madame Ciotteau explique que la fongibilité n'est rien d'autre que la mise en place de la loi cela ne change rien au fonctionnement dans les délégations!

Monsieur Provence se veut rassurant et nous indique que cette fongibilité est asymétrique!

4 Présentation et validation des documents issus du groupe de travail « tarification »

Les recettes engendrées par la baisse de la TVA et non reportées sur les catégories I et extérieur représentent 40/45 000 euros supplémentaires, elles sont « noyées » dans le budget global de la restauration.

Avec les tarifs 2011 l'administration va émettre une note de cadrage qui est une émanation des groupes de travail, cette note sera à destination des DR.

Ce travail comprend entre autre une meilleure tarification sur les tarifs hébergés pour éviter que cela coûte de l'argent à l'établissement.

Malgré la baisse de la TVA (le risque de passer à 19,6 si trop de personnes extérieures à l'établissement viennent déjeuner, n'existe plus), il a été décidé de maintenir les règles qui en découlent, notamment pas plus de 10% d'extérieurs à l'établissement. Au niveau des grilles des tarifs établies par le groupe de travail, pour les ayants droits, les tarifs y ont été également redéfinis.

J kieffer (Sud Recherche EPST) Les 45 000 euros de gain liés à la baisse de la TVA vont aller où? **Réponse** : dans le pot commun... Jean Kieffer regrette que cet argent n'aille pas de manière ciblée à des personnes en ayant besoin et n'arrivant à se payer un repas complet dans les restaurants du CNRS.

5 Vote de la tarification 2011

L'administration présente un nouveau mode de calcul pour l'augmentation des tarifs de la restauration sociale au CNRS.

Le mode de calcul pour l'augmentation des tarifs se cale sur un tarif minimum de 2,18 euros pour un repas comprenant un plat principal et un périphérique.

En partant de cette augmentation correspondant à 3 centimes pour les catégories B, cela représente une augmentation en pourcentage de 1,3% pour tous les tarifs.

J Tack s'élève contre l'augmentation de tarif. Tout d'abord contre l'obligation faite par l'URSAFF d'augmenter les tarifs tous les ans de plusieurs centimes et ensuite sur la façon de répercuter cette augmentation dans le tableau qui nous a été présenté. Jusqu'à présent l'augmentation en centimes était répercutée du même montant pour toutes les catégories. Avec ce mode de calcul, pour cette année toutes les catégories auraient dû voir leur tarif augmenter de 3 centimes Cette année les 3 centimes sont appliqués pour le tarif B et en suite un % en est déduit et appliqué aux autres tarifs. La CGT conteste ce changement de calcul et cette façon de faire.

Nous aurions aimé au minimum que l'on nous informe sur ce changement de méthode calcul et que ce changement soit soumis au vote comme cela avait été fait à notre connaissance lors de la CNR qui devait mettre en application cette demande de l'URSAFF suite au contrôle par cet établissement.

E Rident nous répond que lui, trouve cela plus juste ainsi que Mme Kauffman.

Nous admettons que chacun peut avoir un avis et que cela se discute. C'est pour cette raison et que nous aurions aimé que ce soit une décision de la CNR et pas un ou deux avis personnels qui modifient ce mode de calcul.

Il est également noté que l'administration ne modifie pas les règles de calcul par soucis d'égalité mais pour pouvoir récupérer d'avantage d'argent sur la part agent et augmenter les recettes propres.

G. Levasseur précise que le sncs avait à l'origine demandé à ce que le calcul soit fait avec l'ajout des centimes et qu'il est aussi contre le changement du mode de calcul.

JF Kieffer indique au nom de Sud Recherche EPST être également en opposition avec cette augmentation des tarifs.

Jf Launay souligne que nous nous plaignons que ce type d'instances devienne des chambres d'enregistrement et il constate que le peu de marge de manœuvre accordée aux syndicats soit sans cesse grignoté.

Il est procédé au vote : les nouveaux tarifs sont adoptés.

Rapport au CSN du 13 janvier 2010

D. Steinmetz

Nous sommes aujourd'hui en Conseil Syndical national. Cette instance qui se réunit deux fois par an est importante pour la vie du syndicat, elle est en charge de prendre toute mesure nécessaire à l'application des décisions du congrès ainsi que celle qu'impose l'évolution de la situation. Nous organiserons bien sûr le débat autour des questions d'actualité et nous prendrons les décisions nécessaires au lancement de notre congrès de fin d'année. Pour faciliter les débats et permettre l'intervention du plus grand nombre d'entre vous, je propose que nous décidions de limiter strictement le temps de parole à 5 minutes par intervenant. Essayons d'être concis.

C'est peu de dire que la situation a évolué ces derniers mois. Certes nous sommes toujours dans le même contexte d'exploitation que le capitalisme impose aux salariés, aux retraités et aux chômeurs. Mais dans de nombreux champs de la vie sociale, le gouvernement a pris et continue de prendre, sous le fallacieux prétexte de la pression des marchés financiers, des décisions qui confirment et accentuent ses choix politiques de régression.

L'année 2010 a été celle de la colère. Certains parlent du réveil de la lutte de classes. Mais celle-ci ne s'était jamais endormie, en témoignent les attaques subies depuis 3 décennies. Seule la conscience qu'en avaient les salariés s'était atténuée sous l'influence orchestrée de la plupart des médias et des forces politiques de droite trop souvent accompagnées par les sociales démocraties. Bernard Thibaut déclarait récemment que la détermination du mouvement social de 2010 servira aux batailles de 2011. Le SNTRS partage cette appréciation. Nos concitoyens ont pris massivement conscience des dégâts du capitalisme et de la puissance de sa partie financière. Ils savent maintenant que les agences de notation pèsent plus dans les décisions des gouvernements que les millions de manifestants. Ils connaissent, grâce aux derniers scandales, les accointances entre le monde politique et les grandes fortunes du pays. Cette prise de conscience s'accompagne de la nécessité de défendre au quotidien l'emploi, les salaires, la protection sociale qui sont au centre des préoccupations des salariés. Le lien est fait entre la nécessité de combattre le système capitaliste dans sa globalité et la nécessité de défendre pied à pied tout ce qui permet de rétablir la part du salaire dans le partage des richesses créées par le travail. Cela nous conforte donc dans la nécessité de développer une activité syndicale articulée sur ces deux aspects : la bataille idéologique et la défense pragmatique des intérêts des travailleurs dont nous avons la charge. C'est cette dualité d'approche que nous devons développer à la fois au niveau des revendications globales et des revendications spécifiques à notre milieu. Pour ce qui concerne notre secteur, il s'agit à la fois de défendre le service public de recherche et les travailleurs de nos laboratoires qu'ils soient salariés titulaires de leur emploi, CDD ou sans emplois rejetés par le système.

C'est autour de cette orientation qui est au cœur d'une démarche CGT que je vais développer le rapport au CSN.

La crise financière a son origine principale dans la suraccumulation des capitaux qu'a permis l'offensive libérale des années 1980 contre le monde du travail. La part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières est passée entre 1982 et 1989 de 75% à 65%. Pour la CGT cette question est centrale. Elle ne se pose pas en terme de partage des profits comme le Gouvernement souhaite enfermer le débat mais en partage de la richesse créée, c'est à dire le pouvoir d'achat des salaires et le salaire socialisé qu'est la protection sociale.

Si les salariés ont perdu près de dix points de valeur ajoutée, les années 2000 font état d'une augmentation importante de la part des dividendes dans la valeur ajoutée. En 2007, le montant des dividendes versés aux actionnaires (227 Milliards d'euros) dépasse celui des investissements (209 Milliards). L'actionnaire qui s'approprie les richesses produites par le travail salarié sur le sol national est aussi souvent le spéculateur qui joue sur la concurrence internationale, provoquant les délocalisations d'industries.

C'est sur la base de ce transfert financier et des choix politiques faisant évoluer la réglementation mondiale vers l'organisation d'une liberté totale pour la circulation des capitaux que les transactions financières ont explosé au cours des années 2000. On

estime que sur le plan mondial, elles portent sur des montants équivalents à environ cent fois les échanges de biens et services. Le montant global des transactions financières serait donc de l'ordre de 6000 milliards de dollars par jour, dont environ la moitié pour les transactions de change sur le marché des monnaies. Chaque jour s'échange donc plus de 2 fois le PIB annuel de la France. C'est dire l'énorme masse financière en situation de spéculation, à la fois sur le marché des matières premières, notamment alimentaires, des dettes publiques ou des entreprises.

Ceci s'est accompagné par l'organisation de la baisse des prélèvements publics, principalement par la baisse des impôts et l'augmentation massive des dégrèvements en direction des entreprises et des revenus les plus élevés. Selon Gilles Carrez, l'état français a perdu 119 milliards de recettes fiscales entre 2000 et 2009. Sans ces cadeaux fiscaux, le déficit public ne serait que de 56% du PIB au lieu de 75%.

Une entreprise sur quatre cotée au CAC 40 a échappé en 2009 à l'impôt sur les bénéfices en France, selon une enquête du [Journal du Dimanche](#) parue dans l'édition du 19 décembre. Ainsi Total, malgré un bénéfice mondial de plus de 8 milliard d'euros, n'a pas eu à déboursier un seul centime dans l'Hexagone. Même chose pour Danone, Suez, Essilor ou Saint-Gobain.

Si cela surprend, c'est en fait légal, «ces sociétés ne font qu'appliquer le code des impôts». En théorie, le taux de l'impôt est à 33% sur les bénéfices, mais il existe de nombreux dispositifs fiscaux pour passer entre les mailles du filet. [Selon le rapport du conseil des prélèvements obligatoires, publié en octobre](#), les entreprises épargnaient 66,3 milliards d'euros en 2009 contre «seulement» 18,5 milliards en 2005, grâce aux différents régimes et niches. Les sociétés du CAC 40 seraient donc taxées en moyenne à 8% sur leurs profits, contre 22% pour les PME, qui ne maîtrisent pas forcément toutes les subtilités du [code des impôts](#).

Pour le Medef, ces nombreuses niches fiscales sont une juste compensation aux trop nombreuses taxes sur les sociétés.

Malgré la crise, peu de choses ont été faites. Les primes des traders continuent, l'évasion fiscale ne s'arrête pas. La France estime à 10 % de ses recettes la perte liée à l'évasion fiscale via les paradis fiscaux, soit entre 30 et 50 milliards d'euros par an. Cela a de nombreuses conséquences sur le développement des inégalités sociales. Selon l'INSEE le nombre de personnes à très hauts revenus a explosé. Le nombre de personnes gagnant plus de 500 000 € par an a augmenté de 70 % entre 2004 et 2007. Grâce au jeu des niches fiscales, leur taux moyen d'imposition est plutôt faible puisqu'il se situe autour de 20 %. On est loin d'atteindre le bouclier fiscal. Ce sont les revenus du patrimoine qui ont le plus augmenté (+ 46 %), ou les revenus exceptionnels comme les plus values ou les levées d'option (+ 55 %). Les revenus du travail n'ont progressé que de 11 % sur cette période de 4 années, et pour 90 % des ménages de seulement 9 % soit moins que l'inflation qui a été de 9,9 % sur la même période. Selon une étude récente, les 30% des familles, soit les plus pauvres, ne disposent que de la moitié de ce qu'elles avaient à leur disposition en 2000, une fois qu'elles ont payé les dépenses obligatoires, logement, énergie, assurances.

Face à cela les choix régressifs vont s'accroître. Après avoir choisi de casser la retraite, c'est 45 milliards de diminutions du budget de l'Etat qui sont annoncées pour les 3 années à venir. La crise sociale ne fait que commencer.

Comme s'il ne suffisait pas des annonces du gouvernement, les dirigeants de l'UMP en rajoutent. Christian Jacob « *il ne faut pas s'interdire [...] de réfléchir à la pertinence de l'embauche à vie des fonctionnaires* », ajoutant « *Ne pourrait-on pas envisager, à l'avenir, des contrats d'objectifs sur cinq ou dix ans qui permettraient à des gens de passer du secteur privé au secteur public et vice versa ?* ». La garantie de l'emploi est, dans le cadre républicain, un moyen d'assurer aux usagers un service public rendu de manière impartiale. Dans le jeu compliqué entre parlementaires UMP et gouvernement, c'est un ancien ministre de la fonction publique à qui il revient de lancer le débat sur la fin du statut de fonctionnaire, quitte à se faire démentir temporairement par Fillon.

Ajoutons la provocation d'Emmanuel Valls, candidat à l'investiture socialiste qui veut la fin des 35 heures.

Revenons sur le dossier de la précarité. Les propositions du ministère de la fonction publique seront présentées par G. Mercier à la suite de ce rapport. La bataille contre la précarité est au cœur du combat du SNTRS-CGT. Il y a environ 55000 non titulaires dans l'ESR. Cette situation pourrit la vie de nos laboratoires. Elle est amplifiée par tous les mécanismes de fonctionnement sur projet. Nous lançons en 2009 une grande enquête intersyndicale qui a été reprise par l'intersyndicale mais dans laquelle le SNTRS a joué le rôle moteur. Cette enquête va faire l'objet d'une publication dans la collection Raisons d'Agir. Cet ouvrage sortira en avril, je pense que l'on peut l'utiliser pour relancer notre campagne et envisager, si vous en êtes d'accord, des ventes militantes dans les EPST, accompagnées par des réunions débat. Mais cela ne doit pas nous empêcher de participer dès le 20 janvier aux initiatives qui se tiendront localement. A Paris, le rassemblement est à Jussieu à 12h 30, avec un défilé jusqu'à la préfecture. La première partie de notre démarche doit être l'information des personnels. Un tract est proposé par le BN. Pour le moment cette initiative est soutenue par la CGT, FSU et Sud. Il se peut que l'UNSA rejoigne l'appel dans notre secteur. Cependant, je voudrais à ce propos préciser comment le BN conçoit la démarche du SNTRS dans cette initiative, comme dans d'autres d'ailleurs.

C'est à partir d'une expression spécifique de la CGT que petit à petit nous ferons grandir le niveau de conscience et la nécessité de la mobilisation. L'unité syndicale doit venir dans un deuxième temps. Elle ne doit en aucun cas se substituer à notre capacité d'expression. Pour autant l'unité est indispensable pour que les salariés se sentent en capacité de peser sur le cours des choses. Mais dans cette bataille de l'unité, la CGT doit assumer son rôle de première organisation syndicale. Elle l'a fait au cours de la bataille des retraites, en commençant par des campagnes d'expression CGT début 2010, petit à petit la bataille de l'opinion a été gagnée. Nous entamons autour de la précarité un combat tout aussi difficile. On est au cœur de notre typique emploi salaire retraite. Il faut conduire cette campagne sans court-circuiter notre capacité d'expression spécifique et sans renoncer à la bataille de l'unité syndicale. Mais celle-ci n'aura de poids que si la première étape a lieu. Trop souvent elle est oubliée dans notre démarche. .

Un mot rapide sur un autre problème qui nous tombe dessus : la fusion des corps et la volonté du pouvoir de passer de 900 à 300 corps dans les 3 fonctions publiques. L'objectif est d'arriver à 150 corps en 2015. Les premières réunions sur ce thème ont eu lieu la semaine dernière. L'objectif affiché et le renforcement de la mobilité. Tous les agents appartenant à un même corps n'auront plus droit au détachement sur emploi. La mutation deviendrait la principale voie de mobilité. Les conséquences seront la fin du droit réintégration dans l'administration d'origine et la fin de la capacité de limiter le temps d'accueil de l'agent.

Les échéances sont rapides. En ce moment, on intègre les techniciens de laboratoire de l'enseignement secondaire dans le corps des ITRF. L'objectif prioritaire concerne les métiers administratifs et les filières sociales médicales. Mais cela va rapidement s'étendre aux corps techniques. Que peut-on penser de la fusion éventuelle des corps des EPST avec ceux des universités. Si l'UNSA soutient cet objectif, à court terme ce sera la fin des EPST. Les personnels n'auront plus de liens concrets avec leur employeur. Les projets du ministère ont été reçus hier ainsi que le projet de décret pour intégrer les techniciens dans le nouvel espace statutaire dont je rappelle que la CGT a refusé le principe. Une réunion se tiendra le vendredi 14 janvier au ministère de l'éducation nationale. Nous en saurons plus peut-être également sur l'avenir des assistants ingénieurs.

Pour ce qui concerne la recherche et l'enseignement supérieur.

Le Grands emprunt que nous avons largement dénoncé depuis plusieurs mois arrive à la fin de son parcours de dépôts de projets. Selon le Commissariat général aux investissements le CGI, il a mobilisé 680 candidatures : 339 pour les Equipex, 230 pour les Labex et maintenant 17 pour les IDEX. La liste des IDEX déposés se trouve dans les documents qui sont à votre disposition.

- Lyon - Saint-Étienne : « Université de Lyon, Imagine : Lyon / Saint-Étienne, métropole d'innovation et de création (IDEX Lyon Saint-Étienne) », projet porté par le PRES Université de Lyon (AEF n°[142797](#)) ;
- Grenoble : « Grenoble-Alpes, université de l'innovation (GUIPLUS) », projet porté par le groupement Grenoble-Alpes Université de l'Innovation (AEF n°[141791](#)) ;
- Lorraine : « Ingénierie éco-systémique (Ingexys) », projet porté par le PRES Université de Lorraine (AEF n°[140151](#)) ;
- Strasbourg : « Université de Strasbourg : par delà les frontières, l'université de Strasbourg (Unistra) », projet porté par l'université de Strasbourg (AEF n°[143332](#)) ;
- Bourgogne - Franche-Comté : « Humanticipation - écotecnologie pour l'homme et l'environnement (Humanidex) », projet porté par le PRES Bourgogne - Franche-Comté (AEF n°[131958](#)) ;
- Aix-Marseille : « Aix-Marseille Initiative d'excellence : Interdisciplinarité pour l'excellence d'Aix-Marseille (A-M IDEX) », projet porté par le PRES Aix-Marseille Université (AEF n°[143194](#)) ;
- Montpellier : « Université Montpellier Sud de France : l'homme dans un environnement en mutation (UMSF) », projet porté par l'université Montpellier-III (AEF n°[143257](#)) ;
- Toulouse : « Toulouse initiative d'excellence (Toulouse IDEX) », projet porté par le PRES Université de Toulouse (AEF n°[142314](#)) ;
- Bordeaux : « Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux (IDEX Bordeaux) », projet porté par le PRES de Bordeaux ;
- Bretagne - Pays-de-la-Loire : « Innovation campus Ouest (ICOuest) », projet porté par le PRES UEB (AEF n°[143340](#)) ;
- Lille : « Initiative d'excellence Lille Nord de France (ILNF) », projet porté par le PRES Université Lille Nord de France ;
- Île-de-France : « Campus plateau de Saclay (CPS) », projet porté par la FCS Campus Paris-Saclay ;
- Île-de-France : « Sorbonne Université à Paris pour l'enseignement et la recherche (Super) », projet porté par le PRES Sorbonne Universités (AEF n°[142085](#)) ;
- Île-de-France : « Nouveaux mondes (Novi-Mundi) », projet porté par le PRES Hesam (AEF n°[143352](#)) ;
- Île-de-France : « Open Science », projet porté par le PRES Sorbonne Paris Cité ;

- Île-de-France : « Paris Sciences et Lettres étoile : rendons possible le nécessaire (PSLétoile) », projet porté par le PRES Paris Sciences et Lettres (AEF n° [136276](#)) ;

- Île-de-France : « Homo sanus in urbe sana (HLSC) », projet porté par le PRES Paris-Est ;

La logique financière du grand emprunt est connue : la pénurie générale financera l'apport en capital pour quelques élus.

Pour l'exemple, nous pouvons citer quelques morceaux choisis du projet Toulouse IDEX. TIDEX pour les intimes. Le mot excellence revient toutes les 3 lignes. Le jargon est omniprésent.

A travers des partenariats forts avec les institutions scientifiques locales, la stratégie de Toulouse-IDEX sera basée sur un programme de grande envergure de renforcement de l'attractivité des composantes de l'UFT par la création de chaires environnées et d'un mécanisme d'incitation à l'excellence. Au-delà du financement des LABEX, Toulouse-IDEX cofinancera des chaires scientifiques compétitives et la mise en place d'équipements de très haut niveau au sein des institutions scientifiques toulousaines à l'issue d'un processus bottom-up de repérage et de sélection de projets et des candidats de nature très sélective.

*Outre le problème du niveau global de financement de la recherche, se pose celui de l'allocation de ces moyens en faveur des équipes et des individus les plus productifs. **Comme partout ailleurs dans le monde, une fraction limitée des chercheurs produisent l'essentiel des connaissances nouvelles. La faible différenciation des moyens disponibles en fonction de la qualité crée l'anti-sélection, les chercheurs les plus productifs trouvant des environnements plus attractifs dans les pays discriminant le plus sur base de l'excellence. Elle crée aussi un manque d'incitation à l'excellence scientifique.***

Le principe de cette sélectivité et de cette attractivité consiste à pouvoir attirer à Toulouse des chercheurs pouvant prétendre à un recrutement dans le top 10 des départements de leur discipline dans le monde

En accord avec l'appel à candidature, Toulouse-IDEX s'engage à allouer les fonds de l'IDEX par «une « concentration sur le périmètre d'excellence.

Le périmètre d'excellence actuel, délimité par le cercle des LABEX, sera consolidé pour assurer la pérennité du financement de leurs actions au-delà des 10 ans définis dans l'appel d'offre LABEX.

Toulouse-IDEX se donne mission de faire émerger au sein de l'Université Fédérale de Toulouse un noyau dur de centres de recherche dans le top 10 de leur discipline dans le monde.

*Toulouse-IDEX sera une fondation composée d'un **conseil d'administration restreint**, d'un conseil scientifique indépendant, qui s'appuiera sur le sénat académique de l'UFT. Cette structure est fidèle aux principes de bonne gouvernance académique énoncés dans le Rapport Aghion*

Le budget des établissements.

Nous ne sommes déjà exprimés sur le budget des organismes. Le plan triennal d'économie qui frappe l'ensemble du budget de l'État nous frappe également de plein fouet. En trois ans de moyens hors masse salariale baisseront de 10 %. En 2011 la baisse sera de 5 %. Si avec 5 % de baisse les dotations des laboratoires diminuent de 10 à 20 % de combien seront les diminutions de crédits en 2013 ? Pour ceux qui ne seront pas préservés en intégrant le périmètre d'excellence des IDEX, l'avenir sera bien sombre.

Mais sommes-nous sûr du maintien des emplois jusqu'en 2013. C'est un engagement budgétaire voté par le Parlement. Cependant l'enquête RGPP est confiée à M. Pascal Aimé peut nous inquiéter. Danièle Steer nous confiait hier que, selon une responsable de l'INRIA, Pascal Aimé estimait les sureffectifs de l'INRIA à 30 %. Déjà, à Lille à, onze personnels administratifs sont déplacés d'autorités dans le département de la Somme. Il faut informer, nous devons nous donner un objectif de tenir des assemblées générales dans toutes les délégations régionales au CNRS à l'Inserm et dans tous les services administratifs de l'ensemble des EPST. Déjà des réunions se sont tenues à Paris B, à Montpellier et à Nice. Il faut continuer. Au-delà des services administratifs, d'autres menaces pèsent sur les métiers de la documentation, de l'informatique et du patrimoine. A l'INIST, la direction s'est fixée pour objectif de faire un audit de l'activité des 350 personnes qui travaillent dans cet institut. Elle prépare la probable fermeture de la filiale INIST Diffusion.

L'année 2011 sera celle de la mise en place de la loi sur la représentativité syndicale. Le 20 octobre se tiendront des élections générales dans l'ensemble de la fonction publique. Nous voterons partout pour les comités techniques et CAP, hormis à l'Inserm où se sont tenues des élections en 2010. Ce scrutin sera déterminant. Il faut commencer à le préparer. Nous essayerons de traiter ceci de façon spécifique cet après-midi. La campagne électorale durera toute l'année 2011. Elle devra se bâtir autour de la nécessité de nouer des contacts plus forts avec l'ensemble des personnels titulaires et contractuels. Il faudra traiter de leurs problèmes revendicatifs spécifiques, les informer plus et mieux. Un groupe de travail se réunira le 19 janvier

prochain pour ce qui concerne le CNRS, afin de préparer la campagne des CAP. Nous proposons en particulier un 4 pages spécial ITA où nous expliquerons le rôle des CAP, les mécanismes de sélection des dossiers, et nos revendications. Des initiatives similaires devront se tenir pour les chercheurs. Le conseil syndicat national de juin aura pour tâche de valider les premières listes de candidatures.

Dans cette bataille, nous aurons comme premier adversaire l'UNSA. Un mot sur le syndicalisme que développe l'UNSA et sur les différences que celui-ci entretient avec le syndicalisme CGT. En laissant l'autonomie à chacune une de ces organisations, l'UNSA privilégie l'intérêt corporatiste même si ce dernier l'amène à signer des accords qui vont léser les chercheurs d'emploi ou certaines autres catégories professionnelles. Ainsi le syndicat AI-UNSA a signé il y a trois ans un accord qui entérine plus de prime sous forme de PFR contre des suppressions de postes. L'UNSA a accepté l'accord au rabais sur la nouvelle grille des techniciens, où la carrière des jeunes est ralentie pour permettre aux plus âgés d'avoir une toute petite prolongation de carrière, tout en ramenant le recrutement des bacs plus de à la deuxième classe du corps des techniciens. Au CNRS, tout en signant toutes les initiatives d'action nationale sans jamais y mettre les moindres moyens militants, le SNPTES concentre son activité sur les courriers qu'il adresse après les commissions paritaires à l'ensemble des personnels. Il s'attribue le mérite des promotions. Ce n'est pas le syndicalisme que propose la CGT.

Si dans ces élections, notre premier objectif est de favoriser le vote CGT il faudra également réfléchir à d'éventuelles alliances si nécessité. En tout état de cause aucune décision ne sera prise avant le mois de juin.

Je conclurai en parlant des adhésions que le syndicat a réalisées en 2010. Au nombre de 94, nous avons principalement recruté chez les ingénieurs d'études, les techniciens et les assistants ingénieurs. 40 nouveaux adhérents ont moins de 40 ans c'est le signe du rajeunissement du syndicat. Il faut continuer dans cette voie, proposer l'adhésion, organiser partout la vie syndicale dans les laboratoires et dans les sections.